

500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT



Fonds de financement de la transition énergétique

Convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier

Entre

l'État, représenté par Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat,

Et

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de la Déodatie, représenté par son Président, M.Guy DROCCHI,



#VotreEnergie

TERRITOIRE à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Les collectivités et EPCI ci-après, en tant que bénéficiaires d'une part de l'appui financier :

- Communauté de communes de Bruyères, vallons des Vosges
- Commune de La Neuveville devant Lépanges
- Commune de Méménil
- Communauté de communes Fave-Meurthe-Galilée
- Communauté de communes des Hauts-Champs
- Communauté de communes du Pays des Abbayes
- Commune d'Etival Clairefontaine
- Commune de Saint-Rémy
- Commune de Senones
- Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges
- Commune de Saint-Dié-des-Vosges
- Communauté de communes du Val du Neuné
- Commune de La Houssière
- Commune d'Allarmont
- Communauté de communes de la Vallée de la Plaine

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

En présence de l'Ademe,

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II,

Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique par la Caisse des Dépôts dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE) dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015 dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Il est convenu ce qui suit

Préambule

Le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.



Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans contribuera notamment à financer les territoires lauréats, en complément des autres financements publics existants. Dans ce cadre, le territoire lauréat a présenté un projet qui figure en annexe 1 approuvé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet.

Article 1 - Objet et durée de la convention

La présente convention a pour objet de préciser, d'une part, les actions qui seront mises en œuvre par le territoire lauréat et les bénéficiaires ainsi que leurs engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier du FFTE. La présente convention entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle est valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2017 et prendra fin avec le versement du solde de l'aide et au plus tard trois ans après la date de signature de la présente convention.

Article 2 - Montant et modalités de versement de l'appui financier

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à 500 000 euros dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable. Le contenu de la présente convention pourra être modifié par avenant. Notamment, le montant de l'appui du FFTE pourra être augmenté jusqu'à un maximum de 2 000 000 € sur la base de nouvelles actions, et/ou pour inclure de nouveaux bénéficiaires. L'appui financier sera versé par la Caisse des dépôts et consignations sur ordre de la Ministre ou du Préfet de Région, qui aura vérifié le caractère subventionnable des dépenses présentées, selon les conditions et modalités suivantes :

- une avance de 40 % du montant prévisionnel sera versée aux bénéficiaires dès signature de la présente convention et d'une demande de versement présentée par le bénéficiaire au préfet de région (DREAL) ;
- un deuxième versement de 40 % interviendra lorsque le montant des actions réalisées et facturées dépassera 80 % du montant de l'appui financier, sur présentation des justificatifs des dépenses, présentés sous couvert du territoire lauréat ;
- le solde sera versé lorsque le montant des actions réalisées et facturées aura atteint ou dépassé 100 % de l'appui financier au titre du programme « Territoires à énergie positive », sur présentation d'un compte rendu d'exécution technique et d'un état récapitulatif des dépenses correspondantes certifié par le comptable public des bénéficiaires, sous couvert du territoire lauréat.

Article 3 - Engagements du territoire lauréat et des bénéficiaires

Dans le cadre du projet, le territoire lauréat et les bénéficiaires s'engagent à :

- a) mettre en place sur leurs territoires les actions spécifiques figurant en annexes 2 à 17.
- b) désigner un élu référent qui sera le garant de la démarche du territoire ;
- c) mettre en place une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire lauréat.
- d) transmettre au Préfet de Région (DREAL) :

- les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public ;



- tout document nécessaire aux engagements et versements ;
- le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.

Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public.

e) participer au réseau d'échange d'expérience proposé par la communauté régionale de travail et à collaborer au dispositif d'évaluation.

f) apposer le logo «Territoire à énergie positive pour la croissance verte» ci-dessous sur tout document et toute réalisation et panneau de chantier portant sur les actions financées.



Article 4 – Clause de reversement et de résiliation

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées, ou qui auraient été utilisées pour une action autre que celles prévues à l'article 3, seront restituées à la Caisse des dépôts et consignations.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.



Le Président du PETR du Pays de la Déodatie,

Guy DROCCHI

Le Président de la communauté de communes
de Bruyères Vallons des Vosges,

Yves BASTIEN

Le Maire de Méménil,

Eric BICHOTTE

Le Président de la communauté de communes
des Hauts-Champs,

Pascal MOHR

Le Maire d'Etival - Clairefontaine,

Christian FEGLI

Le Maire de Senones,

Jean-Luc BEVERINA

La Ministre de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer,
en charge des relations internationales sur le climat,

Ségolène ROYAL

La Maire de La Neuville-devant-Lépanges,

Marie-Noëlle ROBERT

Le Président de la communauté de communes
de Fave, Meurthe, Galilée,

Patrice FEVE

Le Président de la communauté de communes
du Pays des Abbayes,

Jean-Luc BEVERINA

Le Maire de Saint-Remy,

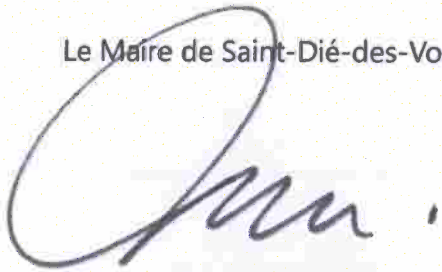
Claude GEORGE

Le Président de la communauté de communes
de Saint-Dié-des-Vosges,

David VALENCE

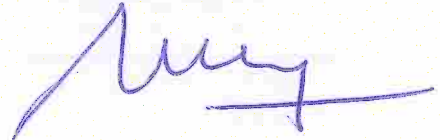


Le Maire de Saint-Dié-des-Vosges,



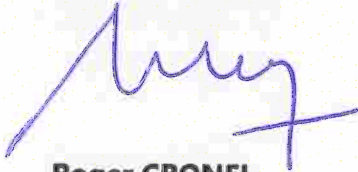
David VALENCE

Le Président de la communauté de communes
du Val du Neuné,



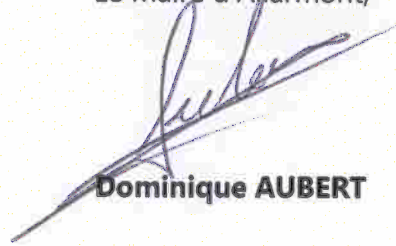
Roger CRONEL

Le Maire de La Houssière,



Roger CRONEL

Le Maire d'Allarmont,



Dominique AUBERT

Le Président de la communauté de communes
de la Vallée de la Plaine,

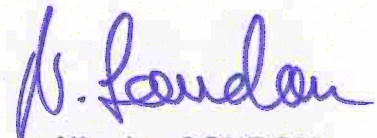


Dominique AUBERT

En présence de la Caisse des dépôts
et consignations,



En présence de l'ADEME,



Nicolas SOUDON
Directeur Exécutif Action Territoriale
ADEME



Annexe 1

Projet présenté par le PETR du Pays de la Déodatie

Le PETR du Pays de la Déodatie s'est engagé depuis de nombreuses années sur les questions climatiques et énergétiques. Après un engagement fort dans sa charte de Pays dès 2007, le PETR du Pays de la Déodatie a animé, coordonné et déployé des actions concrètes sur son territoire, notamment par la mise à disposition des communes de son territoire d'un Conseiller en Energie Partagé, le portage de l'Espace Info Energie et la mise en œuvre d'un Plan Climat Energie Territorial. Le PETR du Pays de la Déodatie a renforcé son action par la reprise du programme Habiter Mieux et mise en place d'un projet de Plateforme territoriale de réhabilitation énergétique.

La labellisation « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » est venue conforter le territoire dans son engagement de lancer une nouvelle dynamique et de fédérer ses acteurs autour d'un projet partagé pour la transition énergétique et la croissance verte.

Avec l'ambition de renforcer la dynamique territoriale engagée dans le cadre du Plan Climat, la mise en action se fera par :

1. la rénovation énergétique de l'habitat

Enjeux	Moyens
Faire levier sur les rénovations énergétiques des parcs privé et public Accompagner les rénovations du parc Sensibiliser aux économies d'énergie et aux gestes pour habiter mieux Développer la filière locale d'éco-rénovation	Création d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique : Habiter mieux en Déodatie, Espace info-énergie, rénover mieux en Déodatie, accompagner l'intégration des clauses sociales d'insertion Pôle d'éco-construction des Vosges : développer, sensibiliser, former Rénovation des bâtiments publics : accompagnement, investissements Promotion : outil d'usages domestiques et organisation du défi Famille à Energie Positive

2. le développement des éco-mobilités et favoriser l'intermodalité

Enjeux	Moyens
Favoriser le transfert modal sur des modes de déplacements ne générant pas de pollution et de GES Augmenter le pouvoir d'achat des habitants (modes de déplacement plus économique) Désenclaver le territoire	Identifier et aménager des itinéraires supports de mobilités douces (certains équipements en lien avec le projet de circuit court de la filière bois) Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle Aménager les pôles intermodaux et promouvoir l'intermodalité Promotion les éco-mobilités Intégrer les enjeux de mobilité dans les documents de planifications



3. la lutte contre l'étalement urbain et urbanisme durable

Enjeux	Moyens
Lutter contre l'étalement urbain Développer un urbanisme et des formes urbaines adaptés et durables	Favoriser l'intégration dans les documents d'urbanisme Accompagner et sensibiliser les élus sur l'étalement urbain et l'approche environnementale de l'urbanisme notamment dans le cadre de la création d'un SCoT Faciliter la traduction réglementaire des enjeux Développer et faire vivre le pôle d'éco-construction Développer l'outil SIG pour faciliter l'aide à la décision et à la programmation

4. le développement des énergies renouvelables

Enjeux	Moyens
Augmenter la part des EnR sur le territoire Développer des solutions énergétiques adaptées aux ressources du territoire Produire localement	Encourager l'investissement dans les EnR : bois-énergie, méthanisation, éolien, hydroélectrique...

5. le développement des circuits courts

Enjeux	Moyens
Maintien d'emploi dans le bassin Promotion d'une ressource locale Favoriser les pratiques de consommation responsable Dynamiser la filière de production locale Limiter les pollutions et les émissions par les choix de consommation locaux Améliorer la gestion et la valorisation des déchets	Mobilisation de la ressource et de la filière bois locale par la création d'un circuit court de mobilier urbain en bois Etude et développement de circuit court dans l'alimentation en restauration collective Sensibilisation du grand public aux consommations de produits locaux Gestions durable des déchets, notamment par la valorisation des déchets verts ou de services innovants.

6. l'intégration des enjeux environnementaux dans la gestion de l'espace public

Enjeux	Moyens
Protection de la ressource en eau Augmenter la perméabilité écologique des espaces urbanisés Maîtriser les consommations d'énergie et réduire la pollution lumineuse Maîtriser les dépenses publiques Sensibiliser et former	Accompagner les communes pour intégrer les préoccupations environnementales dans la gestion des espaces verts (gestion de l'eau, zérophyto, gestion différenciée, intégration de la Trame Verte et Bleue) Accompagner les Communes dans la rénovation de l'éclairage public et de rationalisation de l'équipement



7. Animation transversale et gouvernance

Enjeux	Moyens
Animation du programme Encourager et valoriser les initiatives locales Suivi/évaluation	Animation du programme TEPCV en lien avec le PCET Développement d'outil d'aide à la décision (SIG) Suivi et évaluation du programme : définition des indicateurs et du suivi des actions Valorisation des initiatives locales : le marché aux bonnes idées portées par l'association Etc...Terra.

Le PETR du Pays de la Déodatie joue à la fois un rôle de porteur de projet direct, mais aussi un rôle d'animateur-coordonateur pour garantir la cohérence territoriale des projets locaux.

Les objectifs

A court terme, mise en œuvre des projets engagés sur le territoire, suivi et évaluation.
Pour 2020, il s'agit de diminuer de 20% les émissions de Gaz à effet de serre du territoire.
Pour 2050, il s'agit d'être en conformité avec les objectifs nationaux : facteur 4.

Consommation en 2010 (issu du bilan énergétique et du bilan carbone du PCET) :

Indicateurs de performance	2010
Emission de gaz à effets de serre en Tonnes CO ₂	880 000
Consommation énergétique en GWh	3 700
Consommation énergétique en Tep	315 000

Objectifs :

Indicateurs de performance	2020	2030	2050
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (en Tonnes CO ₂)	176 000	400 000	660 000
GWh économisés	740	1 500	2 775
GWh d'EnR produits (% par rapport aux consommations énergétiques de 2010)	20% 740	30% 1 110	50% 1 850

Gouvernance :

Ce programme territorial devra se doter d'une gouvernance propre et adaptée. Elle sera nécessaire, pour articuler les projets de structurer la gouvernance locale.

- Syndicat mixte du PETR : organe décisionnaire
- Comité de pilotage : définit les orientations, 1ere validation, propose. Il est constitué d'élus, de partenaires institutionnels, de porteurs de projets, de partenaires techniques (DDT, DREAL, ADEME, Conseil Régional, Conseil Départemental, Parc Naturel des Ballons des Vosges, Communautés de Communes, porteurs de projets...). Il se réunira au moins une fois par an.
- Comité technique : selon les thématiques. Partenaires ciblés. Selon les besoins.
- Conseil de développement : lien avec la société civile



Annexe 2

Programme d'actions de la communauté de communes de Bruyères, Vallons des Vosges

Action 1, portée par la communauté de communes de Bruyères, Vallons des Vosges

Intitulé de l'action :

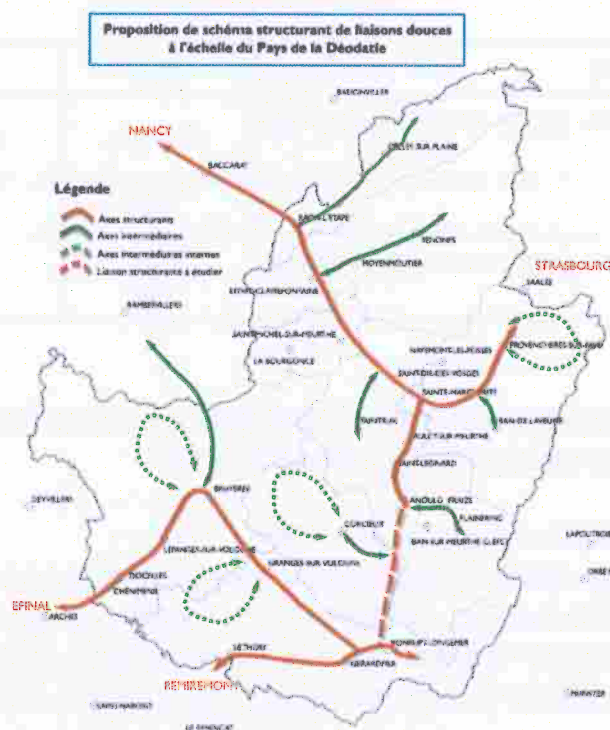
Développement de l'usage du vélo

Description de l'action :

Enjeux :

- Favoriser le transfert modal sur des modes de déplacements ne générant pas de pollution et de GES
- Augmenter le pouvoir d'achat des habitants (modes de déplacement plus économiques)
- Désenclaver le territoire
- Développer le tourisme durable

Le territoire est doté de plusieurs voies vertes et d'autres liaisons douces en projets. Le PETR du Pays de la Déodatie a réalisé une étude « liaisons douces » afin de définir les enjeux du territoire et de proposer un schéma structurant à l'échelle de son territoire afin de servir aux enjeux de déplacements des habitants et de produit touristique.



Ainsi, le territoire s'engage actuellement dans la création d'un maillage de liaisons douces de qualité, la création de services et leurs promotions.



La Communauté de communes de Bruyères Vallons des Vosges souhaite travailler sur la promotion touristique de ses liaisons cyclables, notamment en développant les services de location de vélos électriques et la création d'un produit touristique. Elle prévoit l'achat d'un parc de 8 vélos électriques (VVT), remorques enfants et accessoires, ainsi que l'aménagement et l'équipement du point de location.

Cette démarche expérimentale, en lien avec l'équipement de la Communauté de communes de la Vallée de la Plaine, permettra le déploiement de projets similaires sur le territoire. L'objectif est à moyen terme de pouvoir proposer des services touristiques sur les liaisons cyclables homogènes sur le territoire déodatien et d'augmenter leur visibilité en créant un réel produit touristique durable.

Des actions de promotion de l'usage du vélo (animation grand public, éducation à la mobilité, évènementiels...) seront menées en parallèle afin de s'assurer de l'appropriation de la démarche par la population.

Calendrier :

Démarrage début 2016. Mise en place du service pour l'été 2016.

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Objectifs :

- Augmenter l'accessibilité des pôles de services par des déplacements doux
- Développer le tourisme durable
- Proposer des nouveaux services aux touristes
- Augmenter l'accessibilité des pôles de services par des déplacements doux

Indicateurs :

- Nombre de location
- Evaluation du transfert modal et accessibilité

Détail des coûts prévisionnels de l'action 1	
Description	Montant (HT)
Développement d'un service de location de vélo électrique	25 000 €
Total	25 000 €



Action 2

portée par la communauté de communes de Bruyères, vallons des Vosges

Intitulé de l'action :

Remplacement d'un ancien véhicule diesel par un véhicule électrique

Description de l'action :

Enjeux :

- Favoriser le transfert modal sur des modes de déplacements ne générant pas de pollution et de GES
- Proposer et développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle
- Augmenter le pouvoir d'achat des habitants (modes de déplacement plus économiques)
- Désenclaver le territoire
- Encourager les initiatives citoyennes

Le PETR du Pays de la Déodatie souhaite réaliser une étude mobilité à l'échelle du Pays par la mise à jour de son étude transport de 2007 et le développement de certains thèmes, notamment sur le co-voiturage et l'intermodalité. L'objectif est d'identifier les lieux stratégiques de développement des services de mobilité.

Afin d'encourager l'exemplarité des collectivités publiques, le PETR souhaite encourager l'équipement de véhicules propres au sein des Communautés de communes et communes. Ainsi la Communauté de communes de Bruyères Vallons des Vosges souhaite s'équiper d'un véhicule électrique dans le cadre du renouvellement de son parc de véhicules de service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées.

Calendrier :

Démarrage début 2016.

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Objectifs :

- Diversifier l'offre modale
- Augmenter l'accessibilité des pôles de services
- S'équiper en véhicule propre
- Exemplarité / capitalisation du retour d'expériences

Indicateurs :

- Emissions de GES évitées par l'utilisation de véhicule propre



Détail des coûts prévisionnels de l'action 2	
Description	Montant (HT)
Véhicule électrique	24 015 €
Total	24 015 €

PLAN DE FINANCEMENT DES ACTIONS 1 ET 2, portées par la communauté de communes de Bruyères, vallons des Vosges			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Action 1 <i>Service location vélos électriques</i>	25 000 €	FFTE	20 000 €
		Auto-financement (20 % minimum)	5 000 €
Action 2 <i>Achat d'un véhicule électrique</i>	24 015 €	FFTE	19 212 €
		Auto-financement (20 % minimum)	4 803 €
TOTAL HT	49 015 €	TOTAL HT Dont FFTE	49 015 € 39 212 €



Programme d'actions de la commune de La Neuveville-devant-Lépanges

Action 3, portée par la commune de La Neuveville-devant-Lépanges

Intitulé de l'action :

Rénovation énergétique de l'ancienne mairie du Boulay

Description de l'action :

Enjeux :

- Engager les rénovations thermiques de qualité dans les bâtiments publics
- Permettre aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

En lien étroit avec le projet de création d'une plateforme de rénovation énergétique territoriale (Maison de l'Habitat et de l'Energie), le PETR souhaite accompagner et encourager les rénovations énergétiques des bâtiments des collectivités locales.

Le Pays souhaite accompagner les collectivités à maîtriser l'énergie pour :

- Accompagner la collectivité dans une stratégie globale de rénovation énergétique de ses bâtiments (diagnostic, hiérarchisation, programme pluriannuel de travaux)
- Accompagner la collectivité dans ses projets de bâtiments pour optimiser les choix
- Accompagner dans les montages financiers
- Intégrer les critères sociaux et environnementaux dans les prestations
- Animer des actions de sensibilisation.

La Commune de la Neuville devant Lépanges souhaite rénover l'ancienne mairie du Boulay afin de mettre le bâtiment aux normes d'accessibilité et de réaliser une rénovation thermique à haute performance énergétique. Il sera créé un espace de réunion ainsi que des logements. Ces travaux comprennent notamment des travaux d'isolation et de remplacements de menuiseries extérieures.

Les fonds FFTE sont dirigés sur l'isolation thermique du bâtiment à hauteur de 80% maximum avec un plafond d'aide de 40 000 €. Exemple de travaux : isolations (murs, planchers, plafonds combles...) et travaux annexes, menuiseries extérieures... Le remplacement des systèmes de chauffage ne sont pas éligibles.



Calendrier :

Engagement des travaux au 1er semestre 2016

Fin des travaux : 1^{er} semestre de 2018

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Objectifs :

- Gain énergétique
- Maîtrise des dépenses publiques

Indicateurs :

- Nombre de projets accompagnés
- Gain énergétique
- Emissions de GES évitées

Détail des coûts prévisionnels de l'action 3	
Description	Montant (HT)
Travaux d'isolation thermique	43 650 €
Autres travaux de rénovation	211 720 €
Total	255 370 € (partie éligible 43 650 €)

PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION 3, portées par la commune de LA NEUVEVILLE-DEVANT-LEPANGES			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Action 3 <i>Rénovation énergétique de l'ancienne mairie du Boulay</i>	255 370 €	FFTE	34 920 €
		Co-financements	169 376 €
		Auto-financement (20 % minimum)	51 074 €
TOTAL HT	255 370 €	TOTAL HT	255 370 €
Dont éligible	43 650 €	Dont FFTE	34 920 €



Programme d'actions de la commune de Méménil

Action 4, portée par la commune de Méménil

Intitulé de l'action :

Rénovation de l'éclairage public

Description de l'action :

Enjeux :

- Maîtriser les consommations d'énergie et réduire la pollution lumineuse
- Maîtriser les dépenses publiques

Le Pays souhaite accompagner les communes dans la rénovation de l'éclairage public et de rationalisation de l'équipement, renouveler les équipements énergivores. L'accompagnement financier sur l'investissement se fera selon l'amortissement du projet.

La commune de Méménil souhaite engager des travaux de rénovation de son éclairage public. Cette rénovation permettra de réaliser des économies d'énergie.

L'opération devra être financée à maximum 80% de FFTE, subvention FFTE plafonné à 11 000 € et 14 000 € si l'équipement est en LED.

Calendrier :

Travaux démarrage début 2016

Fin des travaux : 2016

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Objectif :

- Réaliser des économies d'énergie et gagner en efficacité énergétique

Indicateurs :

- Nombre de points lumineux rénovés
- Nombre de point supprimés
- kW économisés

Détail des coûts prévisionnels de l'action 4

Description	Montant (HT)
Travaux de rénovation de l'éclairage public	83 837 €
Total	83 837 €



PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION 4,
portée par la commune de Méménil

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Action 4 <i>Rénovation de l'éclairage public</i>	83 837 €	FFTE	14 000 €
		Co-financements	34 325€
		Auto-financement (20 % minimum)	35 512 €
TOTAL HT	83 837 €	TOTAL HT dont FFTE	83 837 € 14 000 €



Programme d'actions de la communauté de communes Fave-Meurthe-Galilée

Action 5, portée par la communauté de communes Fave-Meurthe-Galilée

Intitulé de l'action :

Aménagement d'un parking pour le covoiturage

Description de l'action :

Enjeux :

- Favoriser le transfert modal sur des modes de déplacements ne générant pas de pollution et de GES
- Proposer et développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle
- Augmenter le pouvoir d'achat des habitants (modes de déplacement plus économiques)
- Désenclaver le territoire
- Encourager les initiatives citoyennes

Le PETR du Pays de la Déodatie souhaite réaliser une étude mobilité à l'échelle du Pays par la mise à jour de son étude transport de 2007 et le développement de certains thèmes, notamment sur le co-voiturage et l'intermodalité. L'objectif est d'identifier les lieux stratégiques de développement des services de mobilité.

Le PETR du Pays de la Déodatie porte la création de 3 aires de covoiturage sur la vallée de la Haute-Meurthe à titre d'expérimentation, ainsi que l'animation et la sensibilisation. Dès 2016, l'objectif est de déployer le dispositif sur l'ensemble du territoire ; dans un premier temps sur 6 sites stratégiques de long des principaux axes de déplacement (Etival, Saint-Michel-sur-Meurthe, Saint-Dié-des-Vosges, Remomeix, Provenchères-sur-Fave).

Le PETR souhaite encourager la qualité de l'accueil, des services fournis sur ces aires et les éléments favorisant l'intermodalité : signalétiques, sécurité, information transport en communs, garages à vélos... Ainsi une enveloppe de 15 000 € maximum de FFTE par projet de parking sera mobilisable pour les équipements favorisant la qualité de l'accueil (80% maximum des dépenses). Les dépenses liées aux travaux de création du parking (nivellement, enrobé ...) ne sont pas éligibles.

Un dispositif d'animation, de sensibilisation et de formations du grand public et des acteurs confrontés aux publics en difficulté de déplacements sera mis en place en parallèle de ces investissements.

La Communauté de Communes Fave-Meurthe-Galilée souhaite aménager deux parkings de covoiturage, un à Remomeix à l'entrée de Saint-dié-des-Vosges et un à Provenchères-sur-Fave sur l'axe de déplacement structurant Saint-Dié-des-Vosges à Paris.



Calendrier : Démarrage fin 2015 à mi-2018

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Objectifs :

- Diversifier l'offre modale
- Augmenter l'accessibilité des pôles de services

Indicateurs :

- Fréquentation des aires de covoiturage
- Fréquentation des sites aménagés
- Emissions de GES évitées par le covoiturage
- Evaluation du transfert modal

Détail des coûts prévisionnels de l'action 5	
Description	Montant (HT)
Parking de Provenchères terrassement/voiries	60 880 €
Parking de Provenchères aménagements qualitatifs (signalétique, portique, panneau d'information)	15 260 €
Parking Remomeix Marquage au sol	560 €
Parking Remomeix aménagements qualitatifs (signalétique, portique, panneau d'information)	12 000 €
Total	88 700 €

PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION 5, portée par la communauté de communes Fave, Meurthe, Galilée			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Action 5 <i>Aménagement d'un parking covoiturage</i>	88 700 €	FFTE	21 808 €
		Co-financements (à définir)	0 €
		Auto-financement (20 % minimum)	66 892 €
TOTAL HT	88 700 €	TOTAL HT dont FFTE	88 700 € 21 808 €



Programme d'actions de la communauté de communes des Hauts-Champs

Action 6, portée par la communauté de communes des Hauts-Champs

Intitulé de l'action :

Création d'un parking de covoiturage

Description de l'action :

Enjeux :

- Favoriser le transfert modal sur des modes de déplacements ne générant pas de pollution et de GES
- Proposer et développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle
- Augmenter le pouvoir d'achat des habitants (modes de déplacement plus économiques)
- Désenclaver le territoire
- Encourager les initiatives citoyennes

Le PETR du Pays de la Déodatie souhaite réaliser une étude mobilité à l'échelle du Pays par la mise à jour de son étude transport de 2007 et le développement de certains thèmes, notamment sur le co-voiturage et l'intermodalité. L'objectif est d'identifier les lieux stratégiques de développement des services de mobilité.

Le PETR du Pays de la Déodatie porte la création de 3 aires de covoiturage sur la vallée de la Haute-Meurthe à titre d'expérimentation, ainsi que l'animation et la sensibilisation. Dès 2016, l'objectif est de déployer le dispositif sur l'ensemble du territoire ; dans un premier temps sur 6 sites stratégiques de long des principaux axes de déplacement (Etival, Saint-Michel-sur-Meurthe, Saint-Dié-des-Vosges, Remomeix, Provenchères-sur-Fave).

Le PETR souhaite encourager la qualité de l'accueil, des services fournis sur ces aires et les éléments favorisant l'intermodalité : signalétiques, sécurité, information transport en communs, garages à vélos... Ainsi une enveloppe de 15 000 € maximum de FFTE par projet de parking sera mobilisable pour les équipements favorisant la qualité de l'accueil (80% maximum des dépenses). Les dépenses liées aux travaux de création du parking (nivellement, enrobé ...) ne sont pas éligibles.

Un dispositif d'animation, de sensibilisation et de formations du grand public et des acteurs confrontés aux publics en difficulté de déplacements sera mis en place en parallèle de ces investissements.

La Communauté de Communes des Hauts Champs souhaite aménager un parking de covoiturage à proximité des locaux de la Communauté de Communes à St-Michel-sur-Meurthe. Le site est à proximité direct de la gare (cheminement piétonnier existant) et en lien étroit avec la création de la liaison douce Nompatelize-St Michel.



Calendrier :

Démarrage fin 2015 à mi-2018

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Objectifs :

- Diversifier l'offre modale
- Augmenter l'accessibilité des pôles de services

Indicateurs :

- Fréquentation des aires de covoiturage
- Fréquentation des sites aménagés
- Emissions de GES évitées par le covoiturage
- Evaluation du transfert modal

Détail des coûts prévisionnels de l'action 6	
Description	Montant (HT)
Abri vélo / 2 roues	5 258 €
Signalisation	792 €
Panneau d'information	2 000 €
Total	8 050 €



Action 7

portée par la communauté de Communes des Hauts Champs

Intitulé de l'action :

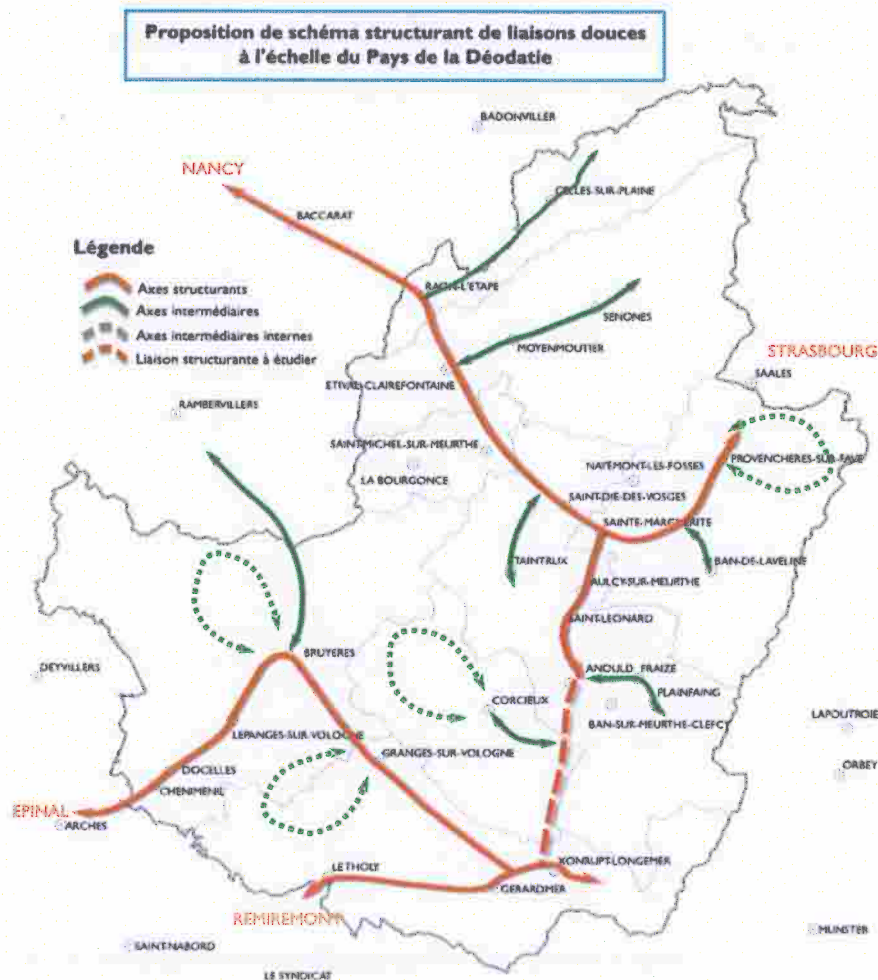
Aménagement d'une liaison douce

Description de l'action :

Enjeux :

- Favoriser le transfert modal sur des modes de déplacements ne générant pas de pollution et de GES
- Augmenter le pouvoir d'achat des habitants (modes de déplacement plus économiques)
- Désenclaver le territoire
- Développement du tourisme durable

Le territoire est doté de plusieurs voies vertes et d'autres liaisons douces en projets. Le PETR du Pays de la Déodatie a réalisé une étude « liaisons douces » afin de définir les enjeux du territoire et de proposer un schéma structurant à l'échelle de son territoire afin de servir aux enjeux de déplacements des habitants et de produit touristique.



Ainsi, le territoire s'engage actuellement dans la création d'un maillage de liaisons douces sur le territoire. La Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, la Communauté de communes du Pays des Abbayes, la Communauté de communes du Val du Neuné et la Communauté de communes des Hauts-Champs ont pour projet la création de nouvelles liaisons douces. L'aménagement des itinéraires cyclables sécurisés pour favoriser les déplacements sur les pôles de services dans un rayon de 10 km sera favorisé.

Le PETR souhaite encourager la qualité des équipements des itinéraires (aires et haltes, services associés, information, signalétique) et leurs promotions, qui seront de plus coordonnées et harmonisées. Ces projets s'accompagneront de l'identification et aménagement d'itinéraires intra-urbain pour faciliter les déplacements des habitants vers les services.

Des actions de promotion de l'usage du vélo (animation grand public, éducation à la mobilité, évènementiels...) et le développement des services de location de vélos seront menés en parallèle afin de s'assurer de l'appropriation de la démarche par la population et les touristes.

La Communauté de communes des Hauts-Champs souhaite aménager une liaison douce entre St-Michel (gare/parking covoiturage) sur Meurthe et Nompateize. Elle se situera sur des voiries existantes peu fréquenté par le trafic routier. Il y sera aménagé une aire de repos avec des jeux pour les enfants.

La subvention FFTE sera au maximum 80% des dépenses liées aux équipements améliorant la qualité d'accueil sur les liaisons douces plafond d'aide FFTE à 20 000 €.

Calendrier :

Démarrage 2016

Fin : fin d'année 2016

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Objectifs :

- Maillage du territoire
- Augmenter l'accessibilité des pôles de services par des déplacements doux
- Améliorer l'accessibilité des équipements par des déplacements doux en zone urbaine
- Développer le tourisme durable

Indicateurs :

- Continuité des itinéraires aménagés en km
- Nombre itinéraires amélioré en km
- Evaluation du transfert modal et accessibilité

Détail des coûts prévisionnels de l'action 7

Description	Montant (HT)
Signalétique	5 800 €
Espace détente	2 870 €
Divers mobilier	2 180 €
Aire de jeux	10 600 €
Total	21 450 €



PLAN DE FINANCEMENT DES ACTIONS 6 ET 7,
portées par la communauté de communes des Hauts Champs

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Action 6 Aménagement d'un parking pour le covoiturage	8 050 €	FFTE	6 440 €
		Co-financements	0 €
		Auto-financement (20 % minimum)	1 610 €
Action 7 Aménagement d'une liaison douce	21 450 €	FFTE	17 160 €
		Co-financements	0 €
		Auto-financement (20 % minimum)	4 290 €
TOTAL HT	29 500 €	TOTAL HT Dont FFTE	29 500 € 23 600 €



Programme d'actions de la communauté de communes du Pays des Abbayes

Action 8, portée par la communauté de communes du Pays des Abbayes

Intitulé de l'action :

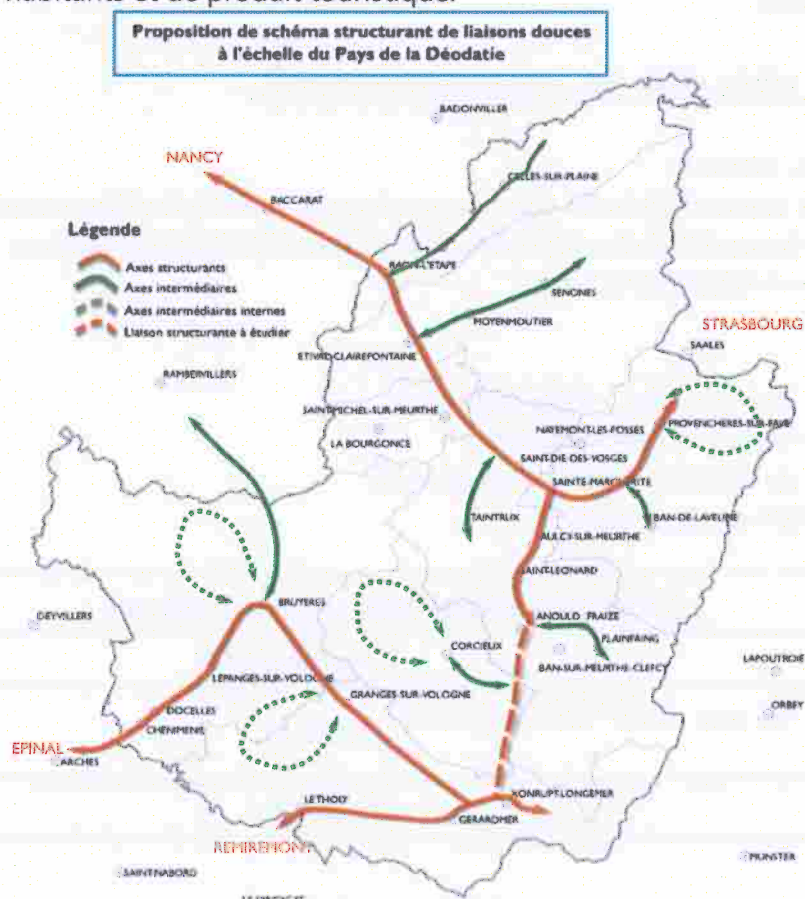
Aménagement d'une voie verte

Description de l'action :

Enjeux :

- Favoriser le transfert modal sur des modes de déplacements ne générant pas de pollution et de GES
- Augmenter le pouvoir d'achat des habitants (modes de déplacement plus économiques)
- Désenclaver le territoire
- Développement du tourisme durable

Le territoire est doté de plusieurs voies vertes et d'autres liaisons douces en projets. Le PETR du Pays de la Déodatie a réalisé une étude « liaisons douces » afin de définir les enjeux du territoire et de proposer un schéma structurant à l'échelle de son territoire afin de servir aux enjeux de déplacements des habitants et de produit touristique.



Ainsi, le territoire s'engage actuellement dans la création d'un maillage de liaisons douces sur le territoire. La Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, la Communauté de communes du Pays des Abbayes, la Communauté de communes du Val du Neuné et la Communauté de communes des Hauts-Champs, ont pour projet la création de nouvelles liaisons douces. L'aménagement des itinéraires cyclables sécurisés pour favoriser les déplacements sur les pôles de services dans un rayon de 10 km sera favorisé.

Le PETR souhaite encourager la qualité des équipements des itinéraires (aires et haltes, services associés, information, signalétique) et leurs promotions, qui seront de plus coordonnées et harmonisées. Ces projets s'accompagneront de l'identification et aménagement d'itinéraires intra-urbain pour faciliter les déplacements des habitants vers les services.

Des actions de promotion de l'usage du vélo (animation grand public, éducation à la mobilité, évènementiels...) et le développement des services de location de vélos seront menés en parallèle afin de s'assurer de l'appropriation de la démarche par la population et les touristes.

La Communauté de communes du Pays des Abbayes souhaite compléter l'aménagement de sa nouvelle voie verte de Senones à Moussey afin d'augmenter sa visibilité et d'améliorer la qualité d'accueil et du service. En effet, il est prévu de mettre en place et d'améliorer la signalétique, d'installer des panneaux d'informations, des aires de repos...

La subvention FFTE sera au maximum 80% des dépenses liées aux équipements améliorant la qualité d'accueil sur les liaisons douces plafond d'aide FFTE à 20 000 €.

Calendrier :

Démarrage 2016

Fin : fin d'année 2016

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Objectifs :

- Maillage du territoire
- Augmenter l'accessibilité des pôles de services par des déplacements doux
- Améliorer l'accessibilité des équipements par des déplacements doux en zone urbaine
- Développer le tourisme durable

Indicateurs :

- Continuité des itinéraires aménagés en km
- Nombre itinéraires amélioré en km
- Evaluation du transfert modal et accessibilité
- Fréquentation des itinéraires

Détail des coûts prévisionnels de l'action 8	
Description	Montant (HT)
Equipements de la voie verte de Senones à Moussey	25 000 €
Total	25 000 €



PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION 8,
portée par la communauté de communes du Pays des Abbayes

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Equipement voie verte	25 000 €	FFTE	20 000 €
		Co-financements	0 €
		Auto-financement (20 % minimum)	5 000 €
TOTAL HT	25 000 €	TOTAL HT Dont FFTE	25 000 € 20 000 €



Programme d'actions de la commune d'Etival-Clairefontaine

Action 9, portée par la commune d'Etival-Clairefontaine

Intitulé de l'action :

Aménagement d'un parking de covoiturage

Description de l'action :

Enjeux :

- Favoriser le transfert modal sur des modes de déplacements ne générant pas de pollution et de GES
- Proposer et développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle
- Augmenter le pouvoir d'achat des habitants (modes de déplacement plus économiques)
- Désenclaver le territoire
- Encourager les initiatives citoyennes

Le PETR du Pays de la Déodatie souhaite réaliser une étude mobilité à l'échelle du Pays par la mise à jour de son étude transport de 2007 et le développement de certains thèmes, notamment sur le co-voiturage et l'intermodalité. L'objectif est d'identifier les lieux stratégiques de développement des services de mobilité.

Le PETR du Pays de la Déodatie porte la création de 3 aires de covoiturage sur la vallée de la Haute-Meurthe à titre d'expérimentation, ainsi que d'engager l'animation et la sensibilisation. Dès 2016, l'objectif est de déployer le dispositif sur l'ensemble du territoire ; dans un premier temps sur 6 sites stratégiques de long des principaux axes de déplacement (Etival, Saint-Michel-sur-Meurthe, Saint-Dié-des-Vosges, Remomeix, Provenchères-sur-Fave).

Le PETR souhaite encourager la qualité de l'accueil, des services fournis sur ces aires et les éléments favorisant l'intermodalité : signalétiques, sécurité, information transport en communs, garages à vélos... Ainsi une enveloppe de 15 000 € maximum de FFTE par projet sera mobilisable pour les équipements favorisant la qualité de l'accueil (80% maximum des dépenses). Les dépenses liées aux travaux de création du parking (nivellement, enrobé ...) ne sont pas éligibles.

Un dispositif d'animation, de sensibilisation et de formations du grand public et des acteurs confrontés aux publics en difficulté de déplacements sera mis en place en parallèle de ces investissements.

La commune d'Etival Clairefontaine souhaite aménager un parking de co-voiturage le long de la N59, qui est l'axe principal de déplacement du territoire (axe Nancy-St-Dié-des-Vosges). De plus l'emplacement situé le long de la future continuité de la voie verte de la Communauté de communes du Pays des Abbayes permettra de favoriser l'intermodalité.



Calendrier :

Démarrage fin 2015 à mi-2018

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Objectifs :

- Diversifier l'offre modale
- Augmenter l'accessibilité des pôles de services

Indicateurs :

- Fréquentation des aires de covoiturage
- Fréquentation des sites aménagés
- Emissions de GES évités par le covoiturage
- Evaluation du transfert modal

Détail des coûts prévisionnels de l'action 9

Description	Montant (HT)
Signalisation verticale et portique	8 300 €
Mobilier	5 400 €
Panneaux d'identification	2 000 €
Marquage au sol	2 200 €
Total	17 900 €

PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION 9, portée par la commune d'ETIVAL - CLAIREFONTAINE

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Equipement parking covoiturage	17 900 €	FFTE	14 320 €
		Co-financements	0 €
		Auto-financement (20 % minimum)	3 580 €
TOTAL HT	17 900 €	TOTAL HT Dont FFTE	17 900 € 14 320 €



Programme d'actions de la commune de Saint-Remy

Action 10, portée par la commune de Saint-Remy

Intitulé de l'action :

Rénovation de l'éclairage public

Description de l'action :

Enjeux :

- Maîtriser les consommations d'énergie et réduire la pollution lumineuse
- Maîtriser les dépenses publiques

Le Pays souhaite accompagner les communes dans la rénovation de l'éclairage public et de rationalisation de l'équipement, renouveler les équipements énergivores. L'accompagnement financier sur l'investissement se fera selon l'amortissement du projet.

La commune de Saint-Rémy souhaite engager des travaux de rénovation de son éclairage public. Cette rénovation permettra de réaliser des économies d'énergie.

L'opération devra être financée à maximum 80% de FFTE, subvention FFTE plafonné à 11 000 €.

Calendrier :

Travaux démarrage début 2016

Fin des travaux : 2016

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Objectif :

- Réaliser des économies d'énergie et gagner en efficacité énergétique

Indicateurs :

- Nombre de points lumineux rénovés
- Nombre de points supprimés
- kWh économisés



Détail des coûts prévisionnels de l'action 10	
Description	Montant (HT)
Travaux de rénovation de l'éclairage public	35 000 €
Total	35 000 €

PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION 10, portée par la commune de SAINT-REMY			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Rénovation de l'éclairage public	35 000 €	FFTE	11 000 €
		Co-financements	8 012€
		Auto-financement (20 % minimum)	15 988 €
TOTAL HT	35 000 €	TOTAL HT Dont FFTE	35 000 € 11 000 €



Programme d'actions de la commune de Senones

Action 11, portée par la commune de Senones

Intitulé de l'action :

Rénovation énergétique du pôle scolaire de Senones

Description de l'action :

Enjeux :

- Engager les rénovations thermiques de qualité dans les bâtiments publics
- Permettre aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

En lien étroit avec le projet de création d'une plateforme de rénovation énergétique territoriale (Maison de l'Habitat et de l'Énergie), le PETR souhaite accompagner et encourager les rénovations énergétiques des bâtiments des collectivités locales.

Le PETR souhaite accompagner les collectivités à maîtriser l'énergie pour :

- Accompagner la collectivité dans une stratégie globale de rénovation énergétique de ses bâtiments (diagnostic, hiérarchisation, programme pluriannuel de travaux)
- Accompagner la collectivité dans ses projets de bâtiments pour optimiser les choix
- Accompagner dans les montages financiers
- Intégrer les critères sociaux et environnementaux dans les prestations
- Animer des actions de sensibilisation.

La Commune de Senones souhaite rénover son bâtiment scolaire (tranche 2). Ces travaux comprennent des travaux d'isolation et de remplacement de menuiseries extérieures.

Les fonds FFTE sont dirigés sur l'isolation thermique du bâtiment à hauteur de 80% maximum avec un plafond d'aide de 40 000 €. Exemple de travaux : isolations (murs, plancher, plafonds combles...) et travaux annexes, menuiseries extérieures... Le remplacement des systèmes de chauffage n'est pas éligible.



Calendrier :

Engagement des travaux au 1er semestre 2016

Fin des travaux : 1^{er} semestre de 2018

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Objectifs :

- Gain énergétique
- Maîtrise des dépenses publiques

Indicateurs :

- Nombre de projets accompagnés
- Gain énergétique
- Emissions de GES évitées

Détail des coûts prévisionnels de l'action 11	
Description	Montant (HT)
Travaux d'isolation thermique	49 300 €
Autres travaux de rénovation	1 194 100 €
Maîtrise d'œuvre	105 138 €
Divers	11 703 €
Acquisition friche	330 000 €
Travaux friche commerciale	150 000 €
Total	1 840 241 € (dépense éligible 49 300 €)

PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION 11, portée par la commune de SENONES			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Action 11 <i>Rénovation énergétique du pôle scolaire de Senones</i>	1 840 241 €	FFTE	39 440 €
		Co-financements	1 196 156 €
		Auto-financement (20 % minimum)	604 645 €
TOTAL HT	1 840 241 €	TOTAL HT	1 840 241 €
Dont éligible	49 300 €	Dont FFTE	39 440 €



Programme d'actions de la communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges

Action 12,

portée par la communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges

Intitulé de l'action :

Rénovation énergétique de cellules du pôle de l'éco-construction des Vosges (PECV)

Description de l'action :

Enjeux :

- Engager les rénovations thermiques de qualité dans les bâtiments publics.
- Permettre aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

En lien étroit avec le projet de création d'une plateforme de rénovation énergétique territoriale (Maison de l'Habitat et de l'Énergie), le PETR souhaite accompagner et encourager les rénovations énergétiques des bâtiments des collectivités locales.

La Pays souhaite accompagnement des collectivités à maîtriser l'énergie pour :

- Accompagner la collectivité dans une stratégie globale de rénovation énergétique de ses bâtiments (diagnostic, hiérarchisation, programme pluriannuel de travaux)
- Accompagner la collectivité dans ses projets de bâtiments pour optimiser les choix
- Accompagner dans les montages financiers
- Intégrer les critères sociaux et environnementaux dans les prestations
- Animer des actions de sensibilisation.

La Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges prévoit l'aménagement d'une cellule destinée à accueillir des entreprises et artisans ayant une activité liée à l'éco-construction au sein de son pôle d'Eco-construction des Vosges (PECV)

L'EPFL ayant uniquement assuré le clos et le couvert de ces cellules, il convient de procéder à l'aménagement global des cellules, à savoir isolation par la toiture, reprise de l'ensemble des crépis intérieurs, installation électrique, raccordement aux réseaux, création d'ouverture par la pose de menuiserie adaptée,

Les travaux d'isolation thermique seront financés à 80% par le FFTE avec un plafond de 40 000 € de subvention.



Calendrier :

Engagement des travaux au 1er semestre 2016

Fin des travaux : 1^{er} semestre de 2018

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Objectifs :

- Gain énergétique
- Maîtrise des dépenses publiques

Indicateurs :

- Nombre de projets accompagnés
- Gain énergétique
- Emissions de GES évitées

Détail des coûts prévisionnels de l'action 12	
Description	Montant (HT)
Génie civil pour l'ensemble du bâtiment	30 000 €
Maçonnerie cellule 5	13 000 €
Menuiserie extérieur	4 000 €
Sol (revêtement de type résine)	7 500 €
Placo, isolation mur et portes intérieur	17 000 €
Faux plafond et isolation plafond	12 000 €
Chauffage cellule (réseau chaleur Energie bois) + canalisation générale	28 000 €
Plomberie	6 000 €
Électricité + système anti intrusion et incendie	20 000 €
Bloc sanitaire + PMR	17 500 €
Total	155 500 € (dépenses éligibles : 24 000 €)



Action 13,

portée par la communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges

Intitulé de l'action :

Aménagement d'une voie verte

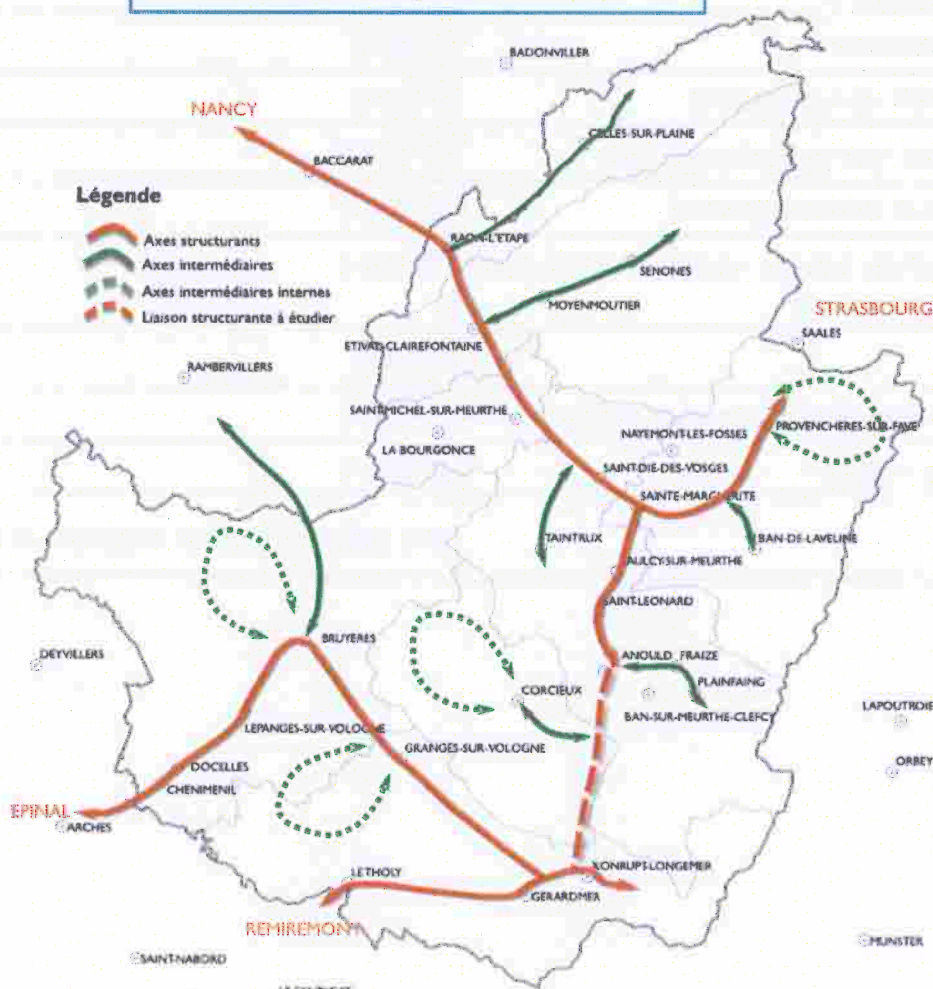
Description de l'action :

Enjeux :

- Favoriser le transfert modal sur des modes de déplacements ne générant pas de pollution et de GES
- Augmenter le pouvoir d'achat des habitants (modes de déplacement plus économiques)
- Désenclaver le territoire
- Développement du tourisme durable

Le territoire est doté de plusieurs voies vertes et d'autres liaisons douces en projets. Le PETR du Pays de la Déodatie a réalisé une étude « liaisons douces » afin de définir les enjeux du territoire et de proposer un schéma structurant à l'échelle de son territoire afin de servir aux enjeux de déplacements des habitants et de produit touristique.

Proposition de schéma structurant de liaisons douces à l'échelle du Pays de la Déodatie



Ainsi, le territoire s'engage actuellement dans la création d'un maillage de liaisons douces sur le territoire. La Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, la Communauté de communes du Pays des Abbayes, la Communauté de communes du Val du Neuné et la Communauté de communes des Hauts-Champs ont pour projet la création de nouvelles liaisons douces. L'aménagement des itinéraires cyclables sécurisés pour favoriser les déplacements sur les pôles de services dans un rayon de 10 km sera favorisé.

Le PETR souhaite encourager la qualité des équipements des itinéraires (aires et haltes, services associés, information, signalétique) et leurs promotions, qui seront de plus coordonnées et harmonisées. Ces projets s'accompagneront de l'identification et aménagement d'itinéraires intra-urbain pour faciliter les déplacements des habitants vers les services.

Des actions de promotion de l'usage du vélo (animation grand public, éducation à la mobilité, évènementiels...) seront menées en parallèle afin de s'assurer de l'appropriation de la démarche par la population.

La Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges souhaite améliorer le service et la visibilité de ses voies verte existante, notamment en améliorant la qualité d'accueil.

La subvention FFTE est à hauteur de 80% maximum plafonné à une subvention de 20 000 € pour le financement des équipements annexes et services (mobiliers bois, services touristiques, information, signalétique, promotion...)

Calendrier :

Démarrage début 2016 à mi-2018

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Objectifs :

- Maillage du territoire
- Augmenter l'accessibilité des pôles de services par des déplacements doux
- Améliorer l'accessibilité des équipements par des déplacements doux en zone urbaine
- Développer le tourisme durable

Indicateurs :

- Continuité des itinéraires en km
- Nombre itinéraires réalisés en km
- Evaluation du transfert modal et accessibilité
- Fréquentation des itinéraires



Détail des coûts prévisionnels de l'action 13

Description	Montant (HT)
Signalétiques	2 200 €
Infographie et impression (prestations externalisée)	3 000 €
Panneaux d'accueil (prestations externalisée)	4 000 €
Tables et bancs	7 000 €
Pupitres thématiques	2 000 €
Arceaux vélos	1 000 €
Outils pédagogiques (hôtels à insectes...)	600 €
Barrières pivotantes de sécurités	5 200 €
Total	25 000 €



Action 14,

portée par la communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges

Intitulé de l'action :

Aménagement d'une aire de covoiturage

Description de l'action :

Enjeux :

- Favoriser le transfert modal sur des modes de déplacements ne générant pas de pollution et de GES
- Proposer et développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle
- Augmenter le pouvoir d'achat des habitants (modes de déplacement plus économiques)
- Désenclaver le territoire
- Encourager les initiatives citoyennes

Le PETR du Pays de la Déodatie souhaite réaliser une étude mobilité à l'échelle du Pays par la mise à jour de son étude transport de 2007 et le développement de certains thèmes, notamment sur le co-voiturage et l'intermodalité. L'objectif est d'identifier les lieux stratégiques de développement des services de mobilité.

Le PETR du Pays de la Déodatie porte la création de 3 aires de covoiturage sur la vallée de la Haute-Meurthe à titre d'expérimentation, ainsi qu'engager l'animation et la sensibilisation. Dès 2016, l'objectif est de déployer le dispositif sur l'ensemble du territoire ; dans un premier temps sur 6 sites stratégiques de long des principaux axes de déplacement (Etival, Saint-Michel-sur-Meurthe, Saint-Dié-des-Vosges, Remomeix, Provenchères-sur-Fave).

Le PETR souhaite encourager la qualité de l'accueil, des services fournis sur ces aires et les éléments favorisant l'intermodalité : signalétiques, sécurité, information transport en communs, garages à vélos... Ainsi une enveloppe de 15 000 € de FFTE par projet sera mobilisable (80% max des dépenses).

Un dispositif d'animation, de sensibilisation et de formation du grand public et des acteurs confrontés aux publics en difficulté de déplacements sera mis en place en parallèle de ces investissements.

La Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges souhaite créer une aire de covoiturage sur l'axe principal d'entrée/sortie de ville.

Calendrier : Démarrage fin 2015 à mi-2018

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Objectifs :

- Diversifier l'offre modale
- Augmenter l'accessibilité des pôles de services
- S'équiper en véhicule propre



Indicateurs :

- Fréquentation des aires de covoiturage
- Fréquentation des sites aménagés
- Emissions de GES évitées par le covoiturage
- Evaluation du transfert modal
- Emissions de GES évitées par l'utilisation de véhicule propre

Détail des coûts prévisionnels de l'action 14	
Description	Montant (HT)
Portique	4 500 €
Abris usagers et vélos	10 000 €
Signalétique	3 000 €
Insertion paysagère	1 500 €
Total	19 000 €



Action 15,

portée par la communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges

Intitulé de l'action :

Etude sur le déploiement d'une déchetterie mobile

Description de l'action :

Enjeux :

- Valoriser les déchets notamment les déchets verts
- Diminution des GES
- Développer des services innovants de collectes des déchets pour favoriser l'apport en déchetterie
- Encourager le tri pour limiter la production d'OM
- Développer le réemploi
- Préservation de l'environnement

La Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges souhaite engager la réalisation d'une étude sur le déploiement d'une déchetterie mobile. La création d'un nouveau site de traitement des déchets mobiles permettant aux usagers de trier correctement, de limiter la production des ordures ménagères et de préserver l'environnement. Cette étude de faisabilité pourra servir de retour d'expérience sur l'ensemble du territoire.

La subvention FFTE sera de maximum 80% plafonnée à une subvention de maximum 10 000 €.

Calendrier :

Mi-2016

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Objectif

- Diminution des déchets non triés et non valorisés

Indicateurs

- Livrable (étude)

Détail des coûts prévisionnels de l'action 15	
Description	Montant (HT)
Etude – prestation d'ingénierie externalisée	20 000 €
Total	20 000 €



PLAN DE FINANCEMENT DES ACTIONS 12 à 15,
portées la communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Action 12 <i>Rénovation énergétique de cellules du PECV</i>	155 500 € Eligible : 24 000 €	FFTE	19 200 €
		Co-financements	105 200 €
		Auto-financement (20 % mini)	31 100 €
Action 13 <i>Aménagement d'une voie verte</i>	25 000 €	FFTE	20 000 €
		Co-financements	0 €
		Auto-financement (20 % mini)	5 000 €
Action 14 <i>Aménagement d'une aire de covoiturage</i>	19 000 €	FFTE	15 000 €
		Co-financements	0 €
		Auto-financement (20 % mini)	4 000 €
Action 15 <i>Etude sur le déploiement d'une déchetterie mobile</i>	20 000 €	FFTE	10 000 €
		Co-financements	6 000 €
		Auto-financement (20 % mini)	4 000 €
TOTAL HT	219 500 €	TOTAL HT	219 500 €
Dont éligible	88 000 €	Dont FFTE	64 200 €



Action 16, portée par la commune de Saint-Dié-des-Vosges

Intitulé de l'action :

Déploiement d'un outil de suivi des consommations énergétiques des bâtiments communaux

Description de l'action :

Enjeux

- Engager les rénovations thermiques de qualité dans les bâtiments publics
- Permettre aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

En lien étroit avec le projet de création d'une plateforme de rénovation énergétique territoriale (Maison de l'Habitat et de l'Energie), le PETR souhaite accompagner et encourager les rénovations énergétiques des bâtiments des collectivités locales.

Le Pays souhaite accompagner les collectivités à maîtriser l'énergie pour :

- Accompagner la collectivité dans une stratégie globale de rénovation énergétique de ses bâtiments (diagnostic, hiérarchisation, programme pluriannuel de travaux)
- Accompagner la collectivité dans ses projets de bâtiments pour optimiser les choix
- Accompagner dans les montages financiers
- Intégrer les critères sociaux et environnementaux dans les prestations
- Animer des actions de sensibilisation.

Afin de maîtriser au mieux ses dépenses énergétiques liées à ses bâtiments, la Commune de Saint-Dié-des-Vosges déploie un outil de haute technologie qui permet la maîtrise des consommations de fluides des bâtiments municipaux.

Le déploiement de l'outil de suivi des consommations sera financé à 80% par le FFTE avec un plafond d'aide maximale de 13 500 €



Calendrier :

Engagement des travaux au 1er semestre 2016

Fin des travaux : 1^{er} semestre de 2018

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Objectifs :

- Gain énergétique
- Maîtrise des dépenses publiques

Indicateurs :

- Nombre de bâtiments équipés
- Gain énergétique
- Emissions de GES évitées

Détail des coûts prévisionnels de l'action 16	
Description	Montant (HT)
Outils suivi des consommations énergétiques des bâtiments communaux	60 000 €
Total	60 000 €



Action 17, portée par la commune de Saint-Dié-des-Vosges

Intitulé de l'action :

Etude sur le développement des mobilités douces

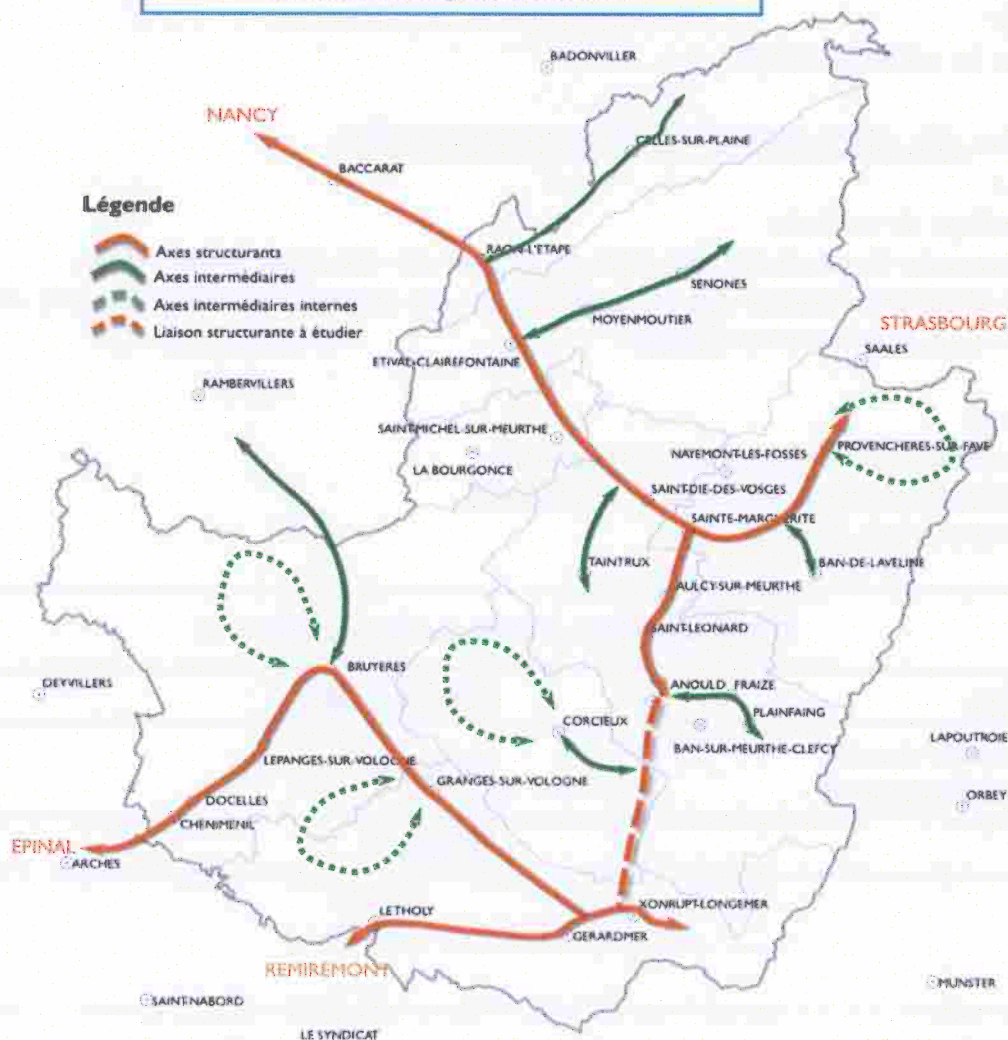
Description de l'action :

Enjeux :

- Favoriser le transfert modal sur des modes de déplacements ne générant pas de pollution et de GES
- Augmenter le pouvoir d'achat des habitants (modes de déplacement plus économiques)
- Désenclaver le territoire
- Développement du tourisme durable

Le territoire est doté de plusieurs voies vertes et d'autres liaisons douces en projets. Le PETR du Pays de la Déodatie a réalisé une étude « liaisons douces » afin de définir les enjeux du territoire et de proposer un schéma structurant à l'échelle de son territoire afin de servir aux enjeux de déplacements des habitants et de produit touristique.

Proposition de schéma structurant de liaisons douces à l'échelle du Pays de la Déodatie



Ainsi, le territoire s'engage actuellement dans la création d'un maillage de liaisons douces sur le territoire. La Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, la Communauté de communes du Pays des Abbayes, la Communauté de communes du Val du Neuné et la Communauté de communes des Hauts-Champs ont pour projet la création de nouvelles liaisons douces. L'aménagement des itinéraires cyclables sécurisés pour favoriser les déplacements sur les pôles de services dans un rayon de 10km sera favorisé.

Le PETR souhaite encourager la qualité des équipements des itinéraires (aires et haltes, services associés, information, signalétique) et leurs promotions, qui seront de plus coordonnées et harmonisées. Ces projets s'accompagneront de l'identification et aménagement d'itinéraires intra-urbain pour faciliter les déplacements des habitants vers les services.

Des actions de promotion de l'usage du vélo (animation grand public, éducation à la mobilité, évènementiels...) et le développement des services de locations de vélos seront menés en parallèle afin de s'assurer de l'appropriation de la démarche par la population.

La commune de Saint-Dié-des-Vosges souhaite engager un plan de déplacement à l'échelle de la Ville. Un volet spécifique sur le développement des mobilités douces sera intégré à l'étude.

Le FFTE pourra financer cette étude spécifique « mobilités douces » à hauteur de 80% maximum, avec un plafond de subvention de 20 000 €

Calendrier :

Démarrage fin 2015 à mi-2018

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Objectifs :

- Maillage du territoire
- Augmenter l'accessibilité des pôles de services par des déplacements doux
- Améliorer l'accessibilité des équipements par des déplacements doux en zone urbaine
- Développer le tourisme durable

Indicateurs :

- Continuité des itinéraires identifiés en km
- Evaluation du transfert modal et accessibilité
- Fréquentation des itinéraires

Détail des coûts prévisionnels de l'action 17	
Description	Montant (HT)
Etude mobilités douces (prestation externalisée)	25 000 €
Total	25 000 €



Action 18, portée par la commune de Saint-Dié-des-Vosges

Intitulé de l'action :

Etudes sur le développement des énergies renouvelables

Description de l'action :

Enjeux :

- Augmenter la part des EnR sur le territoire
- Développer des solutions énergétiques adaptées aux ressources du territoire
- Produire localement

Le PETR du Pays de la Déodatie souhaite encourager l'investissement dans les EnR : bois-énergie, méthanisation, éolien, hydroélectrique... Ainsi 3 projets ont été identifiés.

Dans le cadre de son projet de développement durable, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges souhaite mener une étude pour la mise en place d'un projet de centrale hydroélectrique. La réalisation d'une mission par l'intermédiaire d'une assistance à maîtrise d'ouvrage permettra d'étudier la faisabilité du projet.

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges souhaite, de même, mener une étude développement des énergies renouvelables par l'aménagement d'un arbre à vent par l'intermédiaire d'une assistance à maîtrise d'ouvrage qui permettra d'étudier les vents dominants sur le territoire et, prévoir l'aménagement d'un arbre à vent (= éolienne de ville).

Le PETR prévoit d'accompagner ces projets à hauteur de 80% de FFTE plafonné à 4 000 € d'aide.

Calendrier :

Démarrage des études : 1er semestre 2016

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Objectifs :

- Déploiement des ENR sur le territoire

Indicateurs :

- Nombre d'investissements
- Quantité d'énergie produite



Détail des coûts prévisionnels de l'action 18

Description	Montant (HT)
Etude hydroélectrique (prestation externalisée)	11 550 €
Etude éolien (prestation externalisée)	3 250 €
Total	14 800 €



PLAN DE FINANCEMENT DES ACTIONS 16 à 18,
portées par la commune de Saint-Dié-des-Vosges

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Action 16 <i>Déploiement d'un outil de suivi des consommations énergétiques des bâtiments communaux</i>	60 000 €	FFTE	13 500 €
		Co-financements (à définir)	0 €
		Auto-financement (20 % mini)	46 500 €
Action 17 <i>Etude sur le développement des mobilités douces</i>	25 000 €	FFTE	20 000 €
		Co-financements	0 €
		Auto-financement (20 % mini)	5 000 €
Action 18 <i>Etudes sur le développement des énergies renouvelables</i>	14 800 €	FFTE	6 600 €
		Co-financements (à définir)	0 €
		Auto-financement (20 % mini)	8 200 €
TOTAL HT	99 800 €	TOTAL HT Dont FFTE	99 800 € 40 100 €



Programme d'actions de la communauté de communes du Val du Neuné

Action 19, portée par la communauté de communes du Val du Neuné

Intitulé de l'action :

Aménagement de liaisons douces inter-villageoises

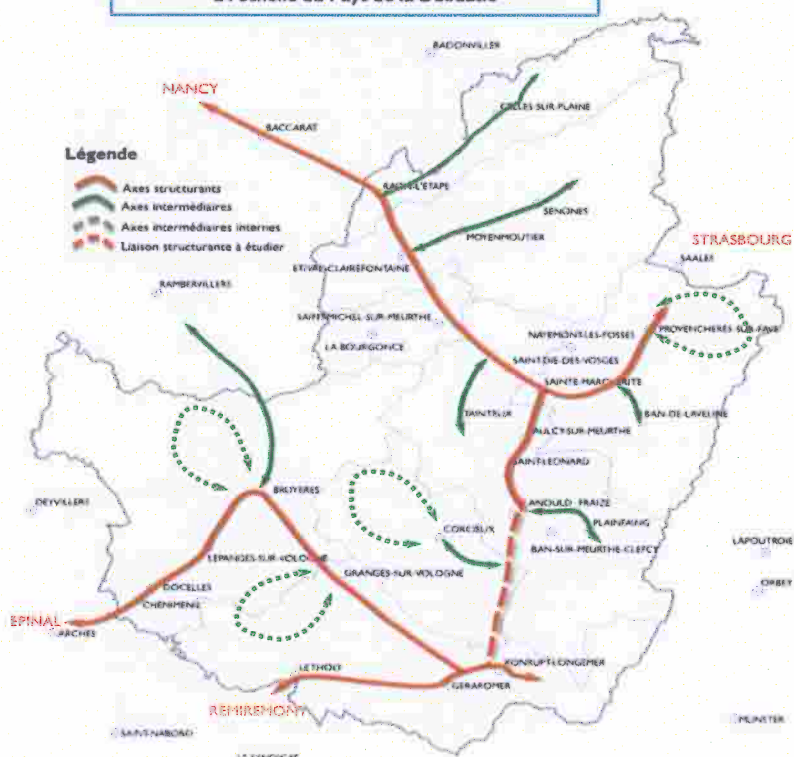
Description de l'action :

Enjeux :

- Favoriser le transfert modal sur des modes de déplacements ne générant pas de pollution et de GES
- Augmenter le pouvoir d'achat des habitants (modes de déplacement plus économiques)
- Désenclaver le territoire
- Développement du tourisme durable

Le territoire est doté de plusieurs voies vertes et d'autres liaisons douces en projets. Le PETR du Pays de la Déodatie a réalisé une étude « liaisons douces » afin de définir les enjeux du territoire et de proposer un schéma structurant à l'échelle de son territoire afin de servir aux enjeux de déplacements des habitants et de produit touristique.

Proposition de schéma structurant de liaisons douces
à l'échelle du Pays de la Déodatie



Ainsi, le territoire s'engage actuellement dans la création d'un maillage de liaisons douces sur le territoire. La Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, la Communauté de communes du Pays des Abbayes, la Communauté de communes du Val du Neuné et la Communauté de communes des Hauts-Champs ont pour projet la création de nouvelles liaisons douces. L'aménagement des itinéraires cyclables sécurisés pour favoriser les déplacements sur les pôles de services dans un rayon de 10 km sera favorisé.

Le PETR souhaite encourager la qualité des équipements des itinéraires (aires et haltes, services associés, information, signalétique) et leurs promotions, qui seront de plus coordonnés et harmonisés. Ces projets s'accompagneront de l'identification et aménagement d'itinéraires intra-urbain pour faciliter les déplacements des habitants vers les services.

Des actions de promotion de l'usage du vélo (animation grand public, éducation à la mobilité, évènementiels...) et le développement des services de location de vélos seront menés en parallèle afin de s'assurer de l'appropriation de la démarche par la population et les touristes.

La Communauté de communes du Val du Neuné, suite à son étude sur la création de liaisons douces intervillageoises (piétons et vélos), souhaite aménager ces liaisons. En effet, il est prévu de mettre en place la signalétique, d'installer des panneaux d'informations. Ces liaisons douces permettront d'assurer un réseau de déplacement doux pour la population et les touristes.

La subvention FFTE sera au maximum 80% des dépenses liées aux équipements améliorant la qualité d'accueil sur les liaisons douces plafond d'aide FFTE à 20 000 €.

Calendrier :

Démarrage 2016

Fin : fin d'année 2016

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Objectifs :

- Maillage du territoire
- Augmenter l'accessibilité des pôles de services par des déplacements doux
- Améliorer l'accessibilité des équipements par des déplacements doux en zone urbaine
- Développer le tourisme durable

Indicateurs :

- Continuité des itinéraires aménagés en km
- Nombre itinéraires améliorés en km
- Evaluation du transfert modal et accessibilité
- Fréquentation des itinéraires

Détail des coûts prévisionnels de l'action 19	
Description	Montant (HT)
Equipements des liaisons douces intervillageoises	25 000 €
Total	25 000 €



PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION 19,
portée par la communauté de communes du Val du Neuné

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Equipement des liaisons douces	25 000 €	FFTE	20 000 €
		Co-financements	0 €
		Auto-financement (20 % minimum)	5 000 €
TOTAL HT	25 000 €	TOTAL HT Dont FFTE	25 000 € 20 000 €



Programme d'actions de la commune de La Houssière

Action 20, portée par la commune de La Houssière

Intitulé de l'action :

Rénovation énergétique de la mairie de La Houssière

Description de l'action :

Enjeux :

- Engager les rénovations thermiques de qualité dans les bâtiments publics
- Permettre aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

En lien étroit avec le projet de création d'une plateforme de rénovation énergétique territoriale (Maison de l'Habitat et de l'Energie), le PETR souhaite accompagner et encourager les rénovations énergétiques des bâtiments des collectivités locales.

La Pays souhaite accompagner les collectivités à maîtriser l'énergie pour :

- Accompagner la collectivité dans une stratégie globale de rénovation énergétique de ses bâtiments (diagnostic, hiérarchisation, programme pluriannuel de travaux)
- Accompagner la collectivité dans ses projets de bâtiments pour optimiser les choix
- Accompagner dans les montages financiers
- Intégrer les critères sociaux et environnementaux dans les prestations
- Animer des actions de sensibilisation.

La commune de la Houssière souhaite rénover sa mairie, notamment pour la mise aux normes accessibilité et améliorer la qualité thermique du bâtiment. Ces travaux comprennent des travaux d'isolation et de remplacement de menuiseries extérieures.

Les fonds FFTE sont dirigés sur l'isolation thermique du bâtiment à hauteur de 80% maximum avec un plafond d'aide de 40 000 €. Exemple de travaux : isolations (murs, planchers, plafonds combles...) et travaux annexes, menuiseries extérieures... Le remplacement des systèmes de chauffage n'est pas éligible.

Calendrier :

Engagement des travaux au 1er semestre 2016

Fin des travaux : 1^{er} semestre de 2018

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Objectifs :

- Gain énergétique
- Maîtrise des dépenses publiques



Indicateurs :

- Nombre de projets accompagnés
- Gain énergétique
- Emissions de GES évitées

Détail des coûts prévisionnels de l'action 20, portée par la commune de La Houssière	
Description	Montant (HT)
Travaux d'isolation thermique	60 000 €
Autres travaux de rénovation	690 356 €
Total	750 356 € (partie éligible : 60 000 €)

PLAN DE FINANCEMENT DE DE L'ACTION 20, portée par la commune de La Houssière			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Action 20 <i>Rénovation énergétique de la mairie de La Houssière</i>	750 356 €	FFTE	40 000 €
		Co-financements	270 296 €
		Auto-financement (20 % minimum)	440 060 €
TOTAL HT	750 356 €	TOTAL HT	750 356 €
Dont éligible	60 000 €	Dont FFTE	40 000 €



Programme d'actions de la commune d'Allarmont

Action 21, portée par la commune d'Allarmont

Intitulé de l'action :

Rénovation de l'éclairage public

Description de l'action :

Enjeux :

- Maîtriser les consommations d'énergie et réduire la pollution lumineuse
- Maîtriser les dépenses publiques

Le Pays souhaite accompagner les communes dans la rénovation de l'éclairage public et de rationalisation de l'équipement, renouvellements des équipements énergivores. L'accompagnement sur l'investissement se fera selon l'amortissement du projet.

La commune d'Allarmont souhaite engager une étude et des travaux de rénovation de son éclairage public. Cette rénovation permettra de réaliser des économies d'énergie.

L'opération devra être financée à maximum 80% de FFTE, subvention FFTE plafonné à 13 400 €.

Calendrier :

Travaux démarrage début 2016

Fin des travaux : 2016

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Objectifs :

- Réaliser des économies d'énergie et gagner en efficacité énergétique

Indicateurs :

- Nombre de points lumineux rénovés
- Nombre de point supprimés
- KWh économisés.

Détail des coûts prévisionnels de l'action 21

Description	Montant (HT)
Etude (prestation externalisée)	3 000 €
Travaux	40 000 €
Total	43 000 €



PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION 21,
portée par la commune d'Allarmont

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Action 19 <i>Rénovation de l'éclairage public (études et travaux)</i>	43 000 €	FFTE	13 400 €
		Co-financements	21 000 €
		Auto-financement (20 % minimum)	8 600 €
TOTAL HT	43 000 €	TOTAL HT Dont FFTE	43 000 € 13 400 €



Ainsi, le territoire s'engage actuellement dans la création d'un maillage de liaisons douces de qualité, la création de services et leurs promotions.

La Communauté de communes de la Vallée de la Plaine souhaite travailler sur la promotion touristique de ses liaisons cyclables, notamment en développant les services de location de vélos électriques et la création d'un produit touristique. Elle prévoit l'achat d'un parc de 10 vélos électriques (VVT), remorques enfants et accessoires. La Communauté de communes possède notamment une voie verte permettant de parcourir l'ensemble de la vallée.

Cette démarche expérimentale, en lien avec l'équipement de la Communauté de communes de Bruyères Vallons des Vosges, permettra le déploiement de projets similaires sur le territoire. L'objectif est à moyen terme de pouvoir proposer des services touristiques sur les liaisons cyclables homogènes sur le territoire déodatien et d'augmenter leur visibilité en créant un réel produit touristique durable.

Des actions de promotion de l'usage du vélo (animation grand public, éducation à la mobilité, évènementiels...) seront menées en parallèle afin de s'assurer de l'appropriation de la démarche par la population.

Calendrier :

Démarrage début 2016. Mise en place du service pour l'été 2016.

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Objectifs :

- Développer le tourisme durable
- Proposer des nouveaux services aux touristes
- Augmenter l'accessibilité des pôles de services par des déplacements doux

Indicateur :

- Nombre de location
- Evaluation du transfert modal et accessibilité

Détail des coûts prévisionnels de l'action 22	
Description	Montant (HT)
Développement d'un service de location de vélo électrique	25 000 €
Total	25 000 €



Programme d'actions de la communauté de communes de la Vallée de la Plaine

Action 22, portée par la communauté de communes de la Vallée de la Plaine

Intitulé de l'action :

Développement d'un service de location de vélos électriques

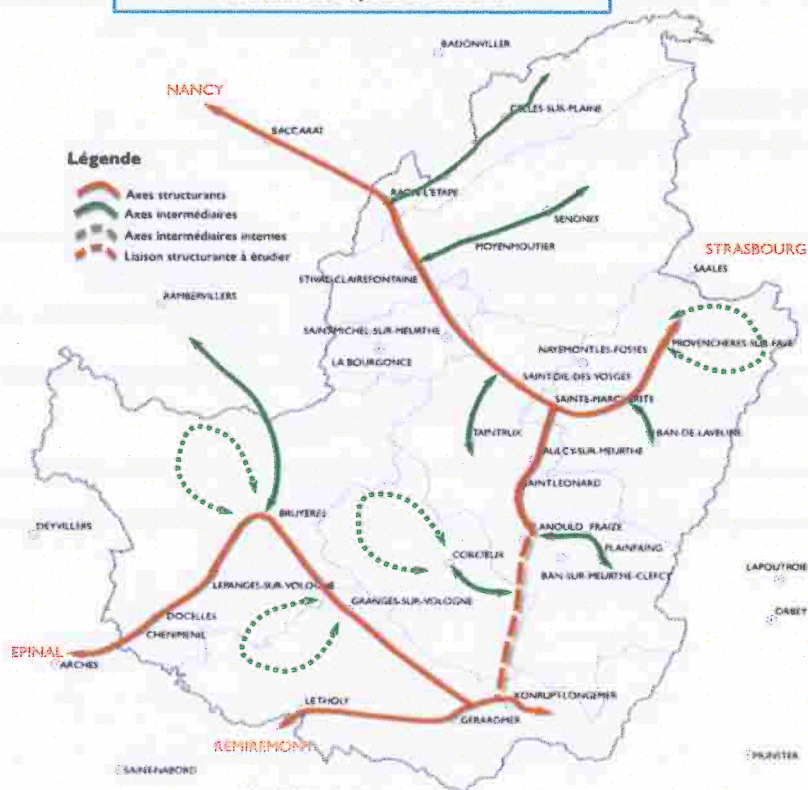
Description de l'action :

Enjeux :

- Favoriser le transfert modal sur des modes de déplacements ne générant pas de pollution et de GES
- Augmenter le pouvoir d'achat des habitants (modes de déplacement plus économiques)
- Désenclaver le territoire
- Développement du tourisme durable

Le territoire est doté de plusieurs voies vertes et d'autres liaisons douces en projets. Le PETR du Pays de la Déodatie a réalisé une étude « liaisons douces » afin de définir les enjeux du territoire et de proposer un schéma structurant à l'échelle de son territoire afin de servir aux enjeux de déplacements des habitants et de produit touristique.

Proposition de schéma structurant de liaisons douces
à l'échelle du Pays de la Déodatie



Action 23,

portée par la communauté de communes de la vallée de la Plaine

Intitulé de l'action :

Actions d'économie d'énergie liées à une cogénératrice électrique

Description de l'action :

Enjeux :

- Augmenter la part des EnR sur le territoire
- Développer des solutions énergétiques adaptées aux ressources du territoire
- Produire localement

Le PETR du Pays de la Déodatie souhaite encourager l'investissement dans les EnR : bois-énergie, méthanisation, éolien, hydroélectrique... Ainsi 3 projets ont été identifiés.

La Communauté de communes de la Vallée de la Plaine a conçu et installé une cogénératrice électrique sur une scierie hydraulique classée Monument historique afin d'atteindre une autonomie énergétique du bâtiment en autoconsommation. Ce projet concerna la phase 2 de l'investissement afin d'améliorer le système d'autoproduction d'énergie électrique.

Grâce à l'installation d'une génératrice et d'une batterie, la scierie hydraulique à haut fer produit actuellement 1,6 kW, ce qui est suffisant pour assurer l'éclairage, mais une certaine détérioration du mécanisme de transmission liée essentiellement à la trop grande différence des diamètres de la poulie de commande (860 mm) et de réception (diamètre de 80 mm) avec un entraxe entre les deux poulies relativement faible est observée. De plus, la génératrice étant en prise directe sur l'arbre directeur, elle ne fonctionne que lorsque la roue à eau tourne.

Pour remédier et solutionner ces deux sources d'ennuis en même temps, il est envisagé d'installer un embrayage type « fourchette » équipé de deux rouleaux guides afin de porter la puissance à 3 kWh.

Le projet comprend l'adaptation de l'installation électrique à ce nouvel équipement, notamment en remplaçant les vieilles ampoules par des ampoules LED basse consommation et en modifiant l'installation électrique qui relie la génératrice aux ampoules.

De plus, la CCVP, en partenariat avec l'association « Les Amis de la Hallière », souhaite montrer dans la salle de sciage l'installation productrice de courant et le matériel environnant.

Le PETR prévoit d'accompagner ces projets à hauteur de 80% de FFTE plafonné à 4 000 €.

Calendrier :

Démarrage des études : 1er semestre 2016

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Objectif :

- Déploiement des ENR sur le territoire

Indicateurs :

- Nombre d'investissements
- Quantité d'énergie produite



Détail des coûts prévisionnels de l'action 23, portée par la CC de la vallée de la Plaine	
Description	Montant (HT)
Mécanisme	2 000 €
Installation électrique	1 000 €
Pédagogie (prestation externalisée)	1 000 €
Total	4 000 €

PLAN DE FINANCEMENT DES ACTIONS 22 ET 23, portées par la communauté de communes de la vallée de la Plaine			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Action 22 <i>Développement d'un service location vélos électriques</i>	25 000 €	FFTE	20 000 €
		Auto-financement (20 % minimum)	5 000 €
Action 23 <i>Actions d'économie d'énergie liées à une cogénératrice électrique</i>	4 000 €	FFTE	3 200 €
		Auto-financement (20 % minimum)	800 €
TOTAL HT	29 000 €	TOTAL HT Dont FFTE	29 000 € 23 200 €



Programme d'actions porté directement par le PETR du Pays de la Déodatie

Action 24, portée par le PETR du Pays de la Déodatie

Intitulé de l'action :

Acquisition de malles pédagogiques pour la sensibilisation sur les usages du bâtiment

Description de l'action :

Enjeux :

- Faire changer les comportements dans l'usage des bâtiments
- Lutter contre la précarité énergétique et de l'habitat

L'association ETC...Terra développe un outil pédagogique pour accompagner et sensibiliser les habitants sur les usages du bâtiment selon 4 entrées : air intérieur, électricité spécifique, chauffage et l'eau domestique.

Les acteurs du territoire devront être formés à l'utilisation de cet outil.

En lien direct avec son projet de plateforme de rénovation énergétique (Maison de l'Habitat et de l'Energie), le PETR souhaite acquérir 8 à 10 malles pédagogiques sur les usages domestiques afin de les mettre à disposition sur le territoire. Elles seront à disposition des acteurs formés afin d'appuyer leur action de sensibilisation des particuliers notamment aux économies d'énergie dans les usages quotidiens.

Calendrier :

Achat des malles mi-2016

Déploiement/animation à partir de mi-2016

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Objectifs :

- Faciliter le déploiement de l'outil sur les usages domestiques sur le territoire du Pays
- Sensibilisation des particuliers et modification des comportements
- Formation des acteurs de terrain

Indicateurs :

- Nombre d'animations réalisées
- Nombre de personnes accompagnées
- Nombre d'acteurs formés

Détail des coûts prévisionnels de l'action 24

Description	Montant (HT)
Achat de 8/10 malles pédagogiques	16 000 €
Total	16 000 €



Action 25, portée par le PETR du Pays de la Déodatie

Intitulé de l'action :

Production de mobilier urbain en bois local

Description de l'action :

Enjeux :

- Maintien d'emploi dans le bassin
- Promotion d'une ressource locale
- Valorisation d'une identité autour du bois
- Développement durable du territoire
- Cohésion de multiples acteurs (élus, acteurs économiques, institutionnels, associations, public en insertion, grand public, scolaires...)

Dans le cadre de sa Charte Forestière de Territoire et de son Plan Climat Energie Territorial, le travail avec la filière bois local a été identifié comme un enjeu fort de développement local.

Ainsi le PETR du Pays de la Déodatie envisage de créer et faire produire avec les acteurs de la filière un mobilier d'identité locale créant une cohérence territoriale et une image moderne (lien équipements pour les liaisons douces et intermodalité). Ce projet permettra de travailler au profit des filières locales, en identifiant les problématiques comme les atouts et de réaliser des actions concrètes, transmissibles et pérennes.

Etapas du projet :

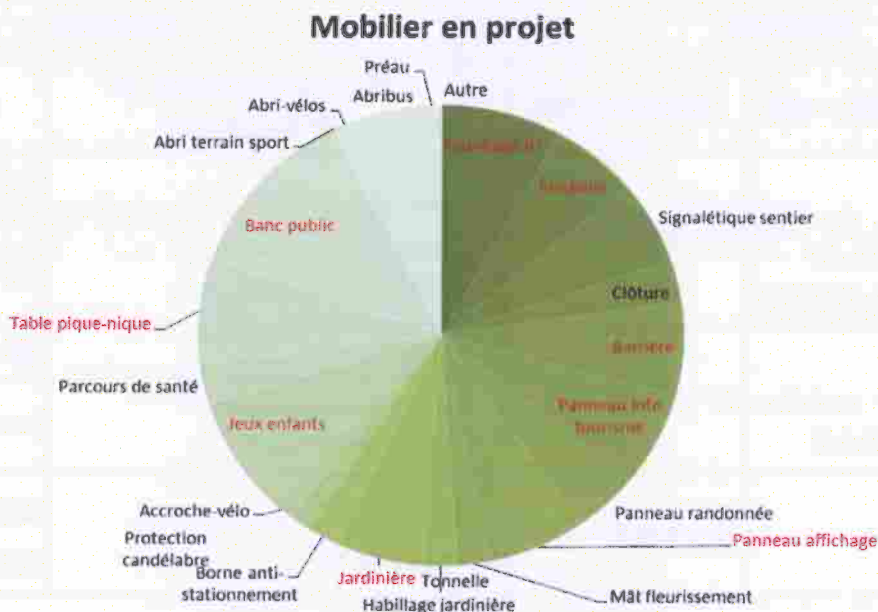
- Concours d'idées (design + technique)
- Prototype
- Fabrication (groupement d'achat)

Ce projet d'ampleur nécessite un accompagnement par un cabinet (stratégie, mobilisation des acteurs, analyse du territoire, valorisation / communication du projet).

Le projet s'appuie sur un travail avec structures de formation de proximité : CIRTES, CRITT, ENSTIB, écoles de design, IUT... et les entreprises locales. Une volonté de coopération transnationale est aussi identifiée afin de poursuivre le travail engagé entre partenaires, issu des échanges Forest Project (Leader).



Résultats de l'enquête auprès des communes (réseau CFT) : besoins et attentes



Calendrier :

Septembre à décembre 2015 : Remobilisation des acteurs. Préparation du cahier des charges, objectifs pour le recrutement d'un bureau d'études

De janvier à Décembre 2016 : accompagnement du BE. Concours, prototype

Début 2017 : organisation de la filière de production et production

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Objectifs

- Promotion de la filière bois local
- Production de mobilier identitaire

Indicateurs

- Nombre d'acteurs de la filière bois impliqués dans le projet
- Nombre de commandes engagées

Détail des coûts prévisionnels de l'action 25

Description	Montant (HT)
AMO - ingénierie- concours design	50 000 €
Création de prototypes	35 000 €
Total	85 000 €



PLAN DE FINANCEMENT DES ACTIONS 24 ET 25,
portée par le PETR du Pays de la Déodatie

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Action 24 <i>Sensibilisation sur les usages du bâtiment (prestation externalisée)</i>	16 000 €	FFTE	12 800 €
		Auto-financement (20 % minimum)	3 200 €
Action 25 <i>Production de mobilier urbain en bois local</i>	85 000 €	FFTE	68 000 €
		Auto-financement (20 % minimum)	17 000 €
TOTAL HT	101 000€	TOTAL HT Dont FFTE	101 000 € 80 800 €



*Fiche récapitulative des actions du programme général
sur le PETR du Pays de la Déodatie*

INTITULE DE L'ACTION	MONTANT DE L'ACTION (HT)	PART FFTE / TEPCV
Action 1, portée par la CC de Bruyères, vallons de Vosges <i>Développement de l'usage du vélo</i>	25 000 €	20 000 €
Action 2, portée par la CC de Bruyères, vallons de Vosges <i>Achat d'un véhicule électrique</i>	24 015 €	19 212 €
Action 3 : portée par la commune de La Neuveville devant Lépanges <i>Rénovation énergétique de l'ancienne mairie du Boulay</i>	255 370 € Eligible : 43 650 €	34 920 €
Action 4, portée par la commune de Méménil <i>Rénovation de l'éclairage public</i>	83 837 €	14 000 €
Action 5, portée par la CC de Fave, Meurthe, Galilée <i>Aménagement d'un parking pour le covoiturage</i>	88 700 €	21 808 €
Action 6, portée par la CC des Hauts Champs <i>Création d'un parking de covoiturage</i>	8 050 €	6 440 €
Action 7, portée par la CC des Hauts Champs <i>Aménagement d'une liaison douce</i>	21 450 €	17 160 €
Action 8, portée par la CC du Pays des Abbayes <i>Aménagement d'une voie verte</i>	25 000 €	20 000 €



INTITULE DE L'ACTION	MONTANT DE L'ACTION (HT)	PART FFTE / TEPCV
Action 9, portée par la commune d'Etival-Clairefontaine <i>Aménagement d'un parking pour le covoiturage</i>	17 900 €	14 320 €
Action 10, portée par la commune de Saint-Remy <i>Rénovation de l'éclairage public</i>	35 000 €	11 000 €
Action 11, portée par la commune de Senones <i>Rénovation énergétique du pôle scolaire de Senones</i>	1 840 241 € Eligible : 49 300 €	39 440 €
Action 12, portée par la CC de Saint-Dié-des-Vosges <i>Rénovation énergétique de cellules du Pôle de l'Eco-Construction des Vosges</i>	155 500 € Eligible : 24 000 €	19 200 €
Action 13, portée par la CC de Saint-Dié-des-Vosges <i>Aménagement d'une voie verte</i>	25 000 €	20 000 €
Action 14, portée par la CC de Saint-Dié-des-Vosges <i>Aménagement d'une aire de covoiturage</i>	19 000 €	15 000 €
Action 15, portée par la CC de Saint-Dié-des-Vosges <i>Etude pour le déploiement d'une déchetterie mobile</i>	20 000 €	10 000 €
Action 16, portée par la commune de Saint-Dié-des-Vosges <i>Déploiement d'un outil de suivi de la consommation énergétique des bâtiments communaux</i>	60 000 €	13 500 €



Annexe 3

Documents administratifs nécessaires aux engagements et aux versements

Nom du bénéficiaire : **PETR de la Déodatie**

Adresse du bénéficiaire : 26 rue d'Amérique, 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

N° SIREN : 200 049 658

RIB :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
30001	00723	G8850000000	67

Nom du bénéficiaire : **CC de Bruyères, vallons des Vosges**

Adresse du bénéficiaire : 4 rue de la 36^{ème} division US - 88600 BRUYERES

N° SIREN : 200 042 000

RIB :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
30001	00372	C8850000000	03

Nom du bénéficiaire : **Commune de La Neuveville devant Lépages**

Adresse du bénéficiaire : 7 r Ecole, 88600 LA NEUVEVILLE DEVANT LEPANGES

N° SIREN : 218 803 229

RIB :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
30001	00372	C8850000000	03



INTITULE DE L'ACTION	MONTANT DE L'ACTION (HT)	PART FFTE / TEPCV
Action 17, portée par la commune de Saint-Dié-des-Vosges <i>Etude sur le développement des mobilités douces</i>	25 000 €	20 000 €
Action 18, portée par la commune de Saint-Dié-des-Vosges <i>Etude sur le développement des énergies renouvelables</i>	14 800 €	6 600 €
Action 19, portée par CC du Val du Neuné <i>Aménagement de liaisons douces inter-villageoises</i>	25 000 €	20 000 €
Action 20, portée par la commune de La Houssière <i>Rénovation énergétique de la mairie de La Houssière</i>	750 356 € Eligible : 60 000 €	40 000 €
Action 21, portée par la commune d'Allarmont <i>Rénovation de l'éclairage public</i>	43 000 €	13 400 €
Action 22, portée par la CC de la vallée de la Plaine <i>Développement d'un service de location de vélos électriques</i>	25 000 €	20 000 €
Action 23, portée par la CC de la vallée de la Plaine <i>Actions d'économie d'énergie liées à une cogénératrice électrique</i>	4 000 €	3 200 €
Action 24, portée par le PETR du Pays de la Déodatie <i>Acquisition de malles pédagogiques pour la sensibilisation sur les usages du bâtiment</i>	16 000 €	12 800 €
Action 25, portée par le PETR du Pays de la Déodatie <i>Production de mobilier urbain en bois local</i>	85 000 €	68 000 €
TOTAL	3 692 219 €	500 000 €



Nom du bénéficiaire : **Commune de Méménil**

Adresse du bénéficiaire : 8 r Eglise, 88600 MEMENIL

N° SIREN : 218 802 973

RIB :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
30001	00372	C8850000000	03

Nom du bénéficiaire : **Communauté de communes Fave-Meurthe-Galilée**

Adresse du bénéficiaire : Bâtiment Cap Vosges Services_ 88 av des Vosges_ 88100 REMOMEIX

N° SIREN : 2000 042 109

RIB :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
30001	00723	G8850000000	67

Nom du bénéficiaire : **Communauté de Communes des Hauts-Champs**

Adresse du bénéficiaire : 134, Route de Rambervillers_ 88470 SAINT MICHEL SUR MEURTHE

N° SIREN : 248 800 369

RIB :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
30001	00723	G8850000000	67



Nom du bénéficiaire : **Communauté de communes du Pays des Abbayes**

Adresse du bénéficiaire : 16 pl Dom Calmet, 88210 SENONES

N° SIREN : 200 042 133

RIB :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
30001	00372	0000L050081	37

Nom du bénéficiaire : **Commune d'Etival Clairefontaine**

Adresse du bénéficiaire : 4 r Vivier, 88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE

N° SIREN : 218 801 652

RIB :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
30001	00372	0000L050081	37

Nom du bénéficiaire : **Commune de Saint-Remy**

Adresse du bénéficiaire : 248 r Eglise, 88480 SAINT REMY

N° SIREN : 218 804 359

RIB :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
30001	00372	0000L050081	37



Nom du bénéficiaire : **Commune de Senones**

Adresse du bénéficiaire : 7 r Constant Verlot, 88210 SENONES

N° SIREN : 218 804 516

RIB :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
30001	00372	0000L050081	37

Nom du bénéficiaire : **Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges**

Adresse du bénéficiaire : 1, Rue Carbonar _ 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

N° SIREN : 200 042 141

RIB :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
30001	00723	G8850000000	67

Nom du bénéficiaire : **Communes de Saint-Dié-des-Vosges**

Adresse du bénéficiaire : place Jules Ferry, 88100 SAINT DIÉ DES VOSGES

N° SIREN : 218 804 136

RIB :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
30001	00723	G8850000000	67



Nom du bénéficiaire : **Communauté de communes du Val du Neuné**

Adresse du bénéficiaire : 3D, Rue de la Gare _ BP45_88430 CORCIEUX

N° SIREN :248 800 625

RIB :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
30001	00372	F8890000000	08

Nom du bénéficiaire : **Commune de La Houssière**

Adresse du bénéficiaire : 71 rte Grande Houssière, 88430 LA HOUSSIERE

N° SIREN : 218 802 445

RIB :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
30001	00372	F8890000000	08

Nom du bénéficiaire : **Commune d'Allarmont**

Adresse du bénéficiaire : 29 r Henri Valentin_ 88110 ALLARMONT

N° SIREN : 218 800 050

RIB :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
30001	00372	G8840000000	31



Nom du bénéficiaire : **Communauté de communes de la Vallée de la Plaine**

Adresse du bénéficiaire : 46, rue de Stalingrad_ 88110 RAON L'ETAPE

N° SIREN : 248 800 450

RIB :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
30001	00372	G8840000000	31



